

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024\_19-DE  
Reçu le 28/03/2024

SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 27 MARS 2024  
À 18h

Délibération 2024 / 19  
(5<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

— Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
20/03/2024

Date de publication  
du compte-rendu de  
la séance :  
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

**Absents représentés** : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

**Absents excusés** :

**Absents** : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène.

**OBJET : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS PERMETTANT LA VENTE DE PRODUITS PROMOTIONNELS DANS LE CADRE DU PROCHAIN FESTIVAL DE CINEMA DE GRAMAT.**

A l'occasion de la dernière édition du Festival de Cinéma de la Ville de Gramat, des tee-shirts personnalisés avec le logo du Festival avaient été imprimés et distribués au personnel municipal et aux bénévoles œuvrant sur le site du cinéma tout au long du week-end.

Lors du bilan de l'évènement, il est apparu que de nombreux festivaliers avaient émis le souhait de pouvoir acheter ce vêtement et/ou tout autre objet lié à la manifestation.

Ainsi, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du Festival qui se tiendra les 24, 25 et 26 mai 2024, le souhait des équipes serait de pouvoir proposer à la vente différents objets promotionnels permettant d'une part, l'amélioration de la communication autour de cet évènement, et d'autre part, la réalisation de recettes supplémentaires pour la Collectivité.

Considérant la délibération n° 2023/104 adoptée en Conseil Municipal le 13 décembre 2023 et la délibération n° 2024/05 adoptée en Conseil Municipal le 14 février 2024 fixant les différents tarifs du Cinéma Municipal « L'Atelier » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la création des tarifs suivants applicables dès la publication de la présente délibération, à savoir le 29 mars 2024.

<b>CINEMA MUNICIPAL L'ATELIER</b>	
<b>PRODUITS PROMOTIONNELS</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>
Tee-shirts	12 €
Tote-bags	10 €
Mugs	8 €
Stylos-rollers	6 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.